

COMMUNE DE LA COTE D'AIME

COMPTE RENDU DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 14 DECEMBRE 2012

Présents :	OUDARD Michel - COLLOMB Joël - DOBIAS Serge - GIRARD Gilles - GIRARD Sylvie - Sonia JULIE - NULLANS Marie Paule - REGNAULT Florence - SILVESTRE Philippe - VIBERT Christian - VILLIEN Gisèle
Excusés:	BONNET-EYMARD Xavier (pouvoir à COLLOMB Joël) - COLLOMB Thierry – JOVET Joël
Absente	PY Adéline
Secrétaire :	VILLIEN Gisèle

I – AFFAIRES GENERALES

1. Révision du tarif de l'eau et l'assainissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les tarifs suivants pour 2013 :

• Abonnement logement	Inchangé	51.41 €
• m3 jusqu'à 300	Inchangé	1.11 €
• m3 supplémentaire	Inchangé	0.51 €
• Location compteur	Inchangé	12.42 €
• Abonnement assainissement		52.60 €
• m3 assainissement		1.67 €
• Chalet d'alpage	Inchangé	29.38 €

2. Révision tarifs location chalet de Foran – Année 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de réviser les tarifs de location du chalet de Foran, pour l'année 2014 (indice coût des loyers 3è trimestre 2012 : 123.55) :

Basse Saison la semaine	384.00 €
Haute saison la semaine	477.00 €
Week-end	180.00 €

3. Révision tarifs locations de la salle des fêtes

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de revoir les tarifs de location pour l'année 2013.

Ils sont révisés en fonction de l'indice du coût à la consommation, (référence octobre 2012 : 124.81).

Les tarifs seront ainsi :

Associations communales	gratuit
Associations hors commune	193.00 €
Sociétés	246.00 €
Particuliers de la commune	135.00 €
Particuliers hors commune	193.00 €
Supplément chauffage	61.00 €

4. Délibération de principe : accord du Conseil Municipal pour investir les versants d'Aime d'une mission en matière de tourisme estival

Monsieur le Maire dresse l'historique des réflexions orchestrées par les Versants d'Aime en matière de tourisme estival et les conclusions formulées à leur terme.

Il rappelle que ce sujet a été spontanément évoqué dès la première réunion du groupe de travail élargi « aménagement du territoire » constitué entre élus communaux et intercommunaux à la suite de l'adoption par ces derniers, le 9 décembre 2010, des premières orientations du projet de territoire élaboré par le élu des Versants d'Aime.

Il précise que ce premier groupe de travail élargi, réuni le 11 mars dernier, a en effet immédiatement signalé la nécessité de dynamiser le tourisme estival, compte tenu des tendances constatées sur la fréquentation et la consommation touristiques.

Monsieur le Maire indique que les réflexions poursuivies lors des séances suivantes du groupe de travail, tenues les 18 mai et 9 novembre 2011, ont abouti à définir trois axes de travail considérés comme pertinents :

- Amélioration de l'offre locale (sport, culture, patrimoine...),
- Développement des hébergements touristiques dans les secteurs sous dotés (fond de vallée et versant du soleil),
- Réflexion sur la communication et la signalétique touristique.

Il rappelle que ces trois orientations ont été validées lors du Conseil Communautaire élargi aux élus communaux du 30 novembre 2011, lequel a également exprimé le souhait de disposer d'un état des lieux précis des politiques et actions conduites par les acteurs en charge de cette thématique afin de pouvoir dégager des voies d'optimisation et d'harmonisation.

Il rappelle que, pour ce faire, les Versants d'Aime ont recruté une étudiante en deuxième année de master professionnel « Loisirs, Tourisme et développement territorial » pour un stage de 5 mois réalisé du 10 avril au 31 août 2012.

Il explique que le fruit de ce travail a été présenté lors du Bureau des Versants d'Aime élargi aux mairies qui ne siègent pas au conseil communautaire, le 17 octobre 2012.

Il annonce que, forts du constat qu'une fréquentation touristique en baisse constante pour la période estivale, la Tarentaise ayant notamment perdu un quart de sa clientèle sur cette saison entre 2003 et 2008, et face à la complexité et à la variété des faits générateurs de ce phénomène, les élus ont à cette occasion validé la nécessité d'élaborer une stratégie de développement pour dynamiser le secteur.

Il précise que ce Bureau élargi a convenu de la nécessité que cette stratégie soit concertée et mise en oeuvre à l'échelle cantonale, et a également formulé les principes directeurs suivants :

- Volonté de ne pas remettre en cause le fonctionnement existant, mais plutôt de s'appuyer sur les organisations et les savoir-faire en présence ;
- Volonté de travailler dans une logique de complémentarité entre les composantes territoriales du canton ;
- Volonté d'enclencher une dynamique cantonale à même de diffuser à l'échelle de la Tarentaise, actuellement inscrite dans un processus de réflexion plus long mais considérée comme l'échelon pertinent pour la mise en place de politiques transversales communes.

Monsieur le Maire rappelle qu'une telle volonté politique de concevoir et de mettre en oeuvre un plan d'actions doit s'accompagner de la désignation du dispositif chargé de ces missions.

Il explique que, s'agissant de la Communauté de Communes, régie par le principe de spécialité, aucune intervention ne peut s'envisager sans l'habilitation préalable des communes membres.

Il explique que le Bureau élargi du 17 octobre a proposé, en conséquence, de constituer un comité de pilotage rassemblant des élus de chaque commune pour travailler à la définition du périmètre d'intervention qui pourrait être confié à la communauté de Communes et de la feuille de route qui pourrait lui être remise.

Il propose au conseil municipal de se prononcer sur ces constats et ces propositions.

La Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Reconnaît la nécessité de redynamiser le tourisme estival et la pertinence d'un portage intercommunal de cet objectif politique ;
- Exprime son accord de principe pour que les Versants d'Aime soient investis d'une mission en la matière, dans le respect de procédures prévues pour ce faire et dans les termes et conditions restant à définir ;
- Exprime son accord pour la constitution d'un comité de pilotage composé d'élus communaux et intercommunaux, chargé de ce travail de définition ;
- Désigne pour siéger à ce comité de pilotage au nom de la commune de LA COTE D'AIME, Madame Marie Paule NULLANS et Monsieur Serge DOBIAS.

5. Mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes du Canton d'Aime pour le damage de la piste de luge

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour assurer le damage de la zone hivernale de loisirs des Fours, la Communauté de Communes du Canton d'Aime a créé un poste d'adjoint technique territorial saisonnier.

La commune a souhaité aménager une petite aire de luge à proximité du chalet du Pars et a sollicité l'intervention de l'adjoint technique territorial saisonnier pour assurer le damage.

Le conseil communautaire a donné son accord sous réserves que la commune prenne en charge le montant de la rémunération, des charges sociales correspondant au service effectué selon les dispositions du décret n°88-145 du 15 février 1988.

Il convient de valider ce principe par la signature d'une convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Donne son accord pour la mise à disposition par la Communauté de Communes de son adjoint technique territorial,
- Accepte le remboursement des frais correspondants (salaires et charges sociales),
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et toute pièce relative à la présente affaire.

6. Décisions modificatives – Budgets Commune et Eau et Assainissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Approuve la décision modificative sur le budget de la Commune :

Dépenses		Recettes	
- D 6411	+ 503.00	R 7022	- 5713.00
- D6558	+ 5 210.00		
- D 2762/041	+ 24 956.00	R 2315/041	+ 24 956.00
- D 2315/23	+ 24 956.00	R 2762	+ 24 956.00

- Approuve la décision modificative suivante sur le budget de l'eau :

Article Dépenses 458101	Article Dépenses 2315/23
- 6 000.00 €	+ 6 000.00 €

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Côte d'Aime, le 17 décembre 2012

Le Maire,
M. OUDARD

